



3 874719002 9603 E

Article 12

Les versions française et anglaise du texte
seront également publiées.

Le texte qui précède est le texte définitif de la Convention sur les
statuts de l'Organisation internationale du Travail, telle qu'elle a été modifiée par
la Convention portant révision des articles finis 1948.

Le texte original de la Convention fut adopté le 20 août 1946 par
les signataires de M. Henry M. Jackson, Président de la Conférence et de
M. Edward J. Phelan, Directeur du Bureau international du Travail.

La Convention n'est pas entrée en vigueur le 1^{er} janvier 1947.
IN FAITH WHEREOF I have signed and caused to be signed the original text
of this Convention and have caused to be signed the original text of the
provisions of Article 8 of the Convention and the original text of the
1948, ce texte et même jour d'août 1948, deux exemplaires originaux du
texte de la convention telle qu'elle a été modifiée.

EDWARD PHELAN
Directeur général
du Bureau international du Travail

EDWARD PHELAN
Director-General
of the International Labour Office